Droit et gestion de la paie

Infos pratiques

> **ECTS** : 3.0
> **Nombre d'heures** : 24.0
> **Langue(s) d'enseignement** : Français
> **Niveau d'étude** : BAC +4
> **Période de l'année** : Enseignement huitième semestre
> **Méthodes d'enseignement** : En présence
> **Forme d'enseignement** : Cours magistral
> **Campus** : Campus de Nanterre
> **Composante** : Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique
> **Code ELP** : 5E8RHDGP

Présentation

Ce cours vise à permettre aux étudiants de maîtriser les fondamentaux juridiques, techniques et opérationnels liés à la gestion du personnel et à l'élaboration de la paie, gratifications, indemnités, avantages en nature, frais professionnels, épargne salariale, les cotisations sociales, ...

Objectifs

- Connaître d'un point de vue juridique les différentes composantes d'un bulletin de paie(salaire de Base, Salaire Brut, Salaire Net, heures supplémentaires, primes, intéressement, gratifications, indemnités, avantages en nature, frais professionnels, épargne salariale, les cotisations sociales, retenues à la source).
- Connaître le régime juridique des rémunérations et les règles portant sur le bulletin de paie (périodicité, saisie des rémunérations, garantie de salaire (AGS), prescriptions, etc.).
- Analyser toutes les informations du bulletin de paie (source et forme des informations, modalités de transmission et de contrôle, délais et support de collecte).
- Connaître toutes les opérations du bulletin (bases, taux, addition, report...).
- Connaître et apprendre à déclarer les charges sociales périodiques (mensuelles ou trimestrielles).
- Établir et contrôler les déclarations sociales annuelles (DSN...).

Évaluation

Modalités : CCI
SESSION UNIQUE :
Contrôle Continu
• Type : Écrit, Oral
• Durée : --
• Précisions : Modalités des évaluations en fonction du nombre d'inscrits
Régime Dérogatoire
• Type : Écrit, Oral
• Durée : --
• Précisions : Modalités des évaluations en fonction du nombre d'inscrits
RATTRAPAGES :
• Type : Écrit, Oral
• Durée : --
• Précisions : Modalités des évaluations en fonction du nombre d'inscrits
Utilisation de l'intelligence artificielle :
Dans le cadre de cet EC, l'usage de l'IA pour aider à la réalisation des travaux de contrôle continu soumis à évaluation ***est interdit***. Vous n'avez pas le droit de faire appel à une IA générative à des fins de documentation, recherche d'idées, construction, rédaction ou édition (hors usages de recherche web augmentée, de correction orthographique et syntaxique).